

Procès-Verbal du Conseil général du 17 juin 2021

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

1. Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy passe à l'appel des membres : 29 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 22 personnes sont excusées et il est constaté 7 absents (**annexe 1**).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Il n'a pas de nouvelle assermentation lors de ce Conseil.

Le Conseil compte donc toujours 58 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires : 3 membres pour la commission « Etude des statuts de la régionalisation de l'Epurateur Haute Venoge-Veyron = EHVV et 1 membre pour l'Accueil de Jour réseau Enfance Cossonay et Région = AJERCO
5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
6. Préavis 02/21 : « La gestion et les comptes durant l'année 2020 »
7. Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 03/21 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2022 »
9. Rapport de la commission de gestion
10. Préavis 04/21 : « Défraiement de la Municipalité législature 2021-2026 »
11. Rapport de la commission de gestion
12. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modifications, l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

4. Nominations statutaires

L'article 8 du règlement du Conseil général dit que le Conseil nomme chaque année :

- un Président
- un ou deux vice-Présidents
- deux scrutateurs et deux suppléants

Et l'article 9 du règlement du Conseil général dit que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Selon l'article 33, les membres de la commission de gestion et des finances sont désignés pour la durée de la législature, alors que les autres commissions du Conseil sont nommées pour une durée d'une année (article 34). Du moment qu'il n'y a pas eu de démission, et selon le même principe que précédemment, les différentes commissions seront réélues tacitement.

La secrétaire est également élue pour la durée de la législature et peut être choisie en dehors du Conseil.

Les nominations statutaires pour la nouvelle législature ont été faites lors de la séance d'installation des autorités communales du lundi 15 mars 2021 en présence de Mme la Préfète.

Selon l'ordre du jour, il faut également élire :

3 membres pour l'étude des statuts de la régionalisation de l'EHVV. Mme Catherine Aeschbacher et MM. Bertrand Raemy et Yannick Liniger se proposent spontanément et sont élus par acclamation de l'assemblée.

2 dates sont déjà fixées pour des assemblées, à savoir le 15 septembre pour les Municipalités et le 16 septembre pour les commissions.

1 membre pour l'AJERCO. Mme Sandrine Jara se propose pour ce poste et est également élue sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Protection civile :

- Protection civile : En 2020, 10'312 jours de service ont été effectués, notamment une bonne partie pour le COVID. Et depuis le 1^{er} janvier, c'est 3906 jours de service qui ont déjà été effectués, à savoir que c'est environ 4500 jours pour une année entière « normale ».
- Eaux : Au niveau de la qualité et de la quantité d'eau, il n'y a rien à signaler, tout fonctionne très bien.

La 2^{ème} étape des travaux se fera dans un premier temps par la pose des compteurs, ceci afin d'être plus juste au niveau de la taxation. Des visites des bâtiments du village seront donc organisées afin de voir où se trouvent les introductions d'eau et trouver la meilleure solution pour la pose de ces compteurs. Puis ensuite, dans un deuxième temps, viendra le changement des conduites dans le village.

- Epuration : un amas de terre a bouché le grillage de la STEP. Des recherches ont été effectuées par caméra dans les conduites pour en déterminer la cause, sans résultat.

EHVV : Une étude est en train de s'effectuer au niveau de la trajectoire et du dimensionnement des conduites à travers les villages et pour aller jusqu'à La Sarraz.

M. Olivier Ray : Domaines, Forêts et Ecoles :

- Travaux : Le chauffage ayant été arrêté exceptionnellement fin mai, la mise en route des travaux pour le nouveau chauffage a pris un peu de retard. La remise en route se fera avec le nouveau mode de chauffage.
- Forêts : Les Frênes sont touchés par la maladie et un grand nombre d'Épicéas ont souffert de la sécheresse.
- Ecoles : Il y a une amélioration de la situation sanitaire, même si tout n'est pas encore revenu à la normale.

Le comité de l'ASI7 s'est lancé dans une démarche pour faire une projection sur les 15 prochaines années afin de connaître l'augmentation du nombre d'élèves, les besoins futurs en locaux, salles de gym.....

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

- Bâtiments : L'appartement des combles du bâtiment communal a été rénové.
- Police des constructions : Quelques projets sont en cours.

Le PGA communal (Plan Général d'Affectation) a passé l'examen préliminaire au niveau du canton.

- Parcs et Promenades : Il y a eu une coupe et un entretien des thuyas au cimetière.

Une mise en place des fleurs d'été a été faite vers l'arrêt de bus.

- Eclairage public : Un exercice d'extinction totale a été effectué dans la nuit du 21 au 22 mai pour la fête de la nature, exercice qui sera reconduit dans la nuit du 12 au 13 août, comme l'année passée, pour la nuit des étoiles.

- Tourisme : La Tine de Conflent est toujours très fréquentée.

M. Christian Walther : Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales :

- Routes : La 2^{ème} étape du curitage-détartrage de la canalisation d'eau claire partant de la petite fontaine en direction du village a été effectuée. Les grilles de la partie habitée du village ont également toutes été passées en revue et nettoyées.

Un problème, dû également à une conduite entartrée à 50%, est survenu rue de Favilly. Des travaux, hors budget, ont donc également été effectués sur ce tronçon. Les fontaines sont en partie à l'origine de l'entartrage des conduites. A l'avenir, il est prévu de faire un tournus au niveau du détartrage des canalisations d'eau claire dans le village.

Un rafraîchissement du marquage de la zone du bus, ainsi que du traçage des lignes des parkings de la fontaine et de la grande salle va être effectué prochainement.

- Déchets : La quantité de déchets ménagers est stable. A l'avenir, il serait bien de vérifier que chacun ait la possibilité de composter ses déchets verts.
- Hôpitaux : Il va y avoir une suppression des activités sur le site de l'hôpital de St-Loup d'ici à 2025.
- AIPCV : 2020 a été une année difficile. La nouvelle organisation mise en place prend la mesure de la tâche à effectuer et le comité va passer de 5 à 7 personnes. Le camping doit également être mis en conformité. Deux démissions au niveau du comité sont à noter pour cet automne, il s'agit du Président M. Claude Dutoit, Syndic à Eclépens et de M. Bernard Ebner, municipal à Cossonay.
- Christian profite d'avoir la parole pour remercier ses collègues municipaux, pour leurs patientes explications au début de son activité de municipal et pour avoir supporté durant ces 5 années ses idées, parfois saugrenues, mais toujours dans le but de trouver ensemble des pistes en faveur de la communauté. Il tient également à remercier les membres du Conseil général pour leur écoute attentive et leur tolérance pour une équipe composée finalement uniquement de politiciens de milice. Christian souhaite à toute l'équipe et particulièrement aux deux nouveaux municipaux bon vent et plein de satisfaction dans cette nouvelle législature.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- Le Syndic annonce qu'une verrée aura lieu à l'extérieur à l'issue du Conseil.
- Jeunesse de Chevilly : La Jeunesse est en train de se réorganiser et a fait la demande pour un local. Après réflexion, la Municipalité a proposé la mise à disposition du local de la STEP, local qui ne sera normalement plus utilisé. La Municipalité et la Jeunesse ont été faire une visite sur place afin de discuter des différents aménagements à effectuer.
- Chauffage : M. Olivier Ray termine son mandat, mais a accepté de faire le suivi des travaux jusqu'à la fin.
- Réseau 5G : Le moratoire de la mise en « standby » du réseau 5G a été levé au niveau cantonal par le Conseil d'Etat, il sera donc très difficile de s'opposer à la pose d'antenne 5G. Renseignements pris auprès de Swisscom, le projet de poser une antenne sur le clocher de l'église reste. Lorsque les travaux se préciseront, il sera possible de faire opposition lors de la mise à l'enquête.

Mme Catherine Aeschbacher demande s'il n'y a vraiment personne au niveau scientifique pour s'opposer à cette décision.

M. le Syndic explique qu'il est difficile d'organiser un débat objectif sur le sujet. Les explications sont possibles uniquement au niveau technique, car il est compliqué de trouver une personne « neutre » qui pourrait discuter des problèmes de santé publique en toute impartialité.

Mme Catherine Aeschbacher trouve que dans ces cas-là, le principe de précaution devrait prévaloir.

M. le Syndic rappelle qu'au départ la question avait été posée à Swisscom pour améliorer la téléphonie mobile dans le village et non pas pour la pose d'une antenne 5G. Et la technique veut qu'aujourd'hui on parle de 5G.

Mme Catherine Aeschbacher demande s'il est possible d'organiser une votation sur le sujet.

M. le Syndic explique que les autorisations ayant été données au niveau fédéral et cantonal, il va être compliqué de s'opposer à ce genre de décision.

- La Tine : Une magnifique nouvelle passerelle a été posée. L'ancienne est toujours présente, car malheureusement la PC ne peut plus l'enlever, comme prévu au départ.
- Bureau du Conseil : La nouvelle secrétaire du Conseil sera équipée d'un nouveau PC, pour pouvoir effectuer le travail demandé.
- M. le Syndic remercie la secrétaire, la boursière, les employés communaux, ainsi que les commissions pour le travail effectué pendant l'année.

M. le Syndic tient aussi à accueillir les deux nouveaux membres de la Municipalité Mme Chantal Bielser et M. Laurent Michel, qui ont déjà participé à quelques séances.

- M. Yannick Liniger demande comment seront distribués les différents dicastères lors de la prochaine législature.

M. le Syndic lui répond qu'il a eu quelques changements et adaptations et propose d'aller consulter le pilier public ou le site de la commune.

- M. Yannick Liniger demande ce qu'il en est des travaux de réfection de la route depuis la Tine jusqu'en bas du village.

M. le Syndic explique que la route sera fermée 2 mois.

- M. Yves Kübler demande s'il ne serait pas plus judicieux de changer les tuyaux avant de mettre les compteurs, au vu des nombreux problèmes de tuyauterie du village.

M. le Syndic fait remarquer que d'une part la pose de compteurs est plus rapide à faire et que d'autre part pour le moment il n'y a pas de souci avec l'eau potable, mais plutôt avec les eaux claires.

- M. Julien Wegmüller demande si les compteurs seront installés à l'intérieur ou à l'extérieur et demande également comment se fera le relevé des compteurs.

M. Cédric Gaudin lui répond que les compteurs seront installés à l'intérieur. M. Olivier Rey ajoute que le relevé des compteurs pourra se faire peut-être à distance, mais à voir.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- M. le Président propose de passer directement à la lecture des préavis.

6. Préavis 02/21 « La gestion et les comptes durant l'année 2020 »

M. Jean-François Braissant, Syndic, fait tout d'abord la lecture du rapport de gestion 2020 (**annexe 2**) qui nous donne un aperçu des projets et réalisations passées et à venir, avant de nous résumer le préavis 02/21 (**annexe 3**).

Les comptes 2020 se clôturent avec un excédent de revenus de CHF 4'558.08.

Le Syndic commente brièvement les comptes, reçus en annexes par tous les conseillers (**annexes 4 et 5**).

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion.

Pour information, le fond Marguerite Lugeon (**annexe 6**), destiné à financer les activités extrascolaires des enfants de Chevilly jusqu'à 18 ans révolus, a été débité de CHF 13'632.20 et crédité d'un intérêt de 1% versé par la commune, à savoir de CHF 1'602.80. Le compte passe ainsi à CHF 161'886.15.

7. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, ainsi que de M. Stéphane Schwab, suppléant s'est réunie en date du 25 mai 2021 pour examiner les comptes de l'année 2020 (**annexe 7**), en présence de Mme la boursière, de M. le Syndic et de deux municipaux.

Les comptes 2020 bouclent avec un résultat positif de CHF 4'558.08. L'exercice 2020 ressort comme le meilleur, à ce stade de la législature.

La commission recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2020 qui lui sont présentés en acceptant le préavis municipal 02/2021, et de donner décharge à la boursière pour son travail, ainsi qu'à la Municipalité pour sa gestion.

L'assemblée approuve les comptes 2020 tels que présentés, à main levée et à l'unanimité.

8. Préavis 03/21 « Arrêté d'imposition pour l'année 2022 »

Le Syndic rappelle qu'il y a eu une baisse du taux d'imposition l'année dernière. Au vu du manque de recul pour pouvoir évaluer le changement, la Municipalité propose le statu quo pour cette année (**annexe 8 et 9**).

Le taux d'imposition communal reste donc à 72.5% de l'impôt cantonal de base et l'impôt foncier à 1%. Les autres taxes, impôts et droits demeurent également inchangés.

9. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, ainsi que de M. Stéphane Schwab, suppléant s'est réunie en date du 25 mai 2021 pour examiner l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022 (**annexe 10**).

La commission propose d'accepter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2022, selon le préavis 03/21.

Le Président Pascal Jaggi demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de l'arrêté d'imposition.

Comme ce n'est pas le cas, le Président procède à la votation.

Le préavis 03/21 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

10. Préavis 04/21 : « Défraiement de la Municipalité législature 2021-2026 ».

Par ce préavis (**annexe 11**), la Municipalité demande au Conseil général une adaptation des tarifs comme suit, pour la nouvelle législature :

- Syndic : CHF 3'800.00 comme forfait fixe
- Municipaux : CHF 2'500.00 comme forfait fixe
- Séance de Municipalité : CHF 120.00 par séance
- Heures de vacation : CHF 40.00
- Frais de déplacement : CHF 0.70 par kilomètre

M. Yannick Liniger demande si une adaptation du défraiement du bureau du Conseil a également été envisagé. Il propose d'augmenter le défraiement avec le même pourcentage que pour la Municipalité.

M. le Président Pascal Jaggi demande au Conseil s'il est d'accord d'entrer en matière pour une réévaluation du défraiement du bureau.

La proposition est acceptée par 23 « oui » et 3 « abstentions »

Mme Céline Epars demande si le préavis doit être modifié.

M. le Président explique que c'est inscrit dans le PV, donc que la demande est formelle. La modification du défraiement du bureau du Conseil sera donc incluse dans la votation du préavis.

11. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, ainsi que de M. Stéphane Schwab, suppléant, s'est réunie en date du 25 mai 2021 pour examiner le préavis 04/21 (**annexe 12**). M. Laurent Michel se récusé sur ce rapport, vu son accession à la Municipalité.

La commission recommande au Conseil général d'approuver le préavis 04/21, tel que présenté par la Municipalité.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Le préavis 04/21 est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Avant de passer à la votation pour une augmentation des tarifs du bureau du Conseil, M. Maël Sauter souhaite que les chiffres soient précisés.

- Président : CHF 550.00 comme forfait fixe
- Secrétaire : CHF 450.00 comme forfait fixe
- Heures de vacation : CHF 40.00

La proposition de M. Yannick Liniger d'augmenter également les tarifs du bureau du Conseil est acceptée à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles

M. Olivier Ray nous dit qu'il a eu un énorme plaisir à travailler pendant ces 10 ans avec tous ses collègues municipaux actuels, mais également avec Mme Valérie Guibert et M. Stéphane Burlot, municipaux lors de la précédente législature. Il tient à mettre en avant l'excellente collaboration qu'il y a toujours eu au sein de la Municipalité, avec parfois des divergences d'opinions, mais toujours en trouvant un terrain commun après discussion. Il remercie également le Conseil pour ses discussions, toujours respectueuses vis-à-vis de la Municipalité. Il souligne la très bonne collaboration qu'il y a toujours eu avec les 2 secrétaires successives, ainsi qu'avec la boursière. Olivier a également apprécié les discussions constructives avec les différentes commissions.

M. Michel Lugeon demande ce qu'il en est dans le litige avec SORECO

M. le Syndic lui répond « pas de nouvelle, bonne nouvelle », tant qu'ils ne bougent pas, on ne bouge pas.

Mme Céline Epars remercie la Municipalité pour l'effort qui est fait pour informer régulièrement la population.

M. Yannick Liniger fait remarquer qu'il y a eu 83% de participation aux dernières votations et que ce chiffre extraordinaire mérite d'être inscrit au PV.

M. Maël Sauter demande si une signalétique va être mise en place à la Tine pour expliquer aux touristes de passage qu'il serait bien de parquer à La Sarraz pour visiter la Tine.

M. Olivier Ray explique que si les gens ont été sur internet, il est indiqué que le parking est à La Sarraz.

M. Pascal Jaggi remercie chaleureusement sa secrétaire sortante ainsi que les deux municipaux sortant.

M. Jean-François Braissant remercie les différentes commissions pour les discussions constructives qu'ils ont ensembles sur les différents sujets abordés et souligne que le dialogue est important pour avancer.

M. le Syndic souhaite encore dire un petit mot aux municipaux sortant (**annexe 13**).

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h15

The image shows the official seal of the Conseil Général Chevilly, which is circular and contains a central emblem. Two handwritten signatures in blue ink are placed over the seal. The signature on the left is 'P. Jaggi' and the signature on the right is 'Geneviève Herbst'.

La Président du Conseil général

Pascal Jaggi

La secrétaire du Conseil général

Geneviève Herbst